

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision du 28 décembre 2009 portant délégations de signature de la directrice de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP ; au responsable de l'entité Prestations en espèces ; au responsable de l'ingénierie action sociale et prévention et au responsable de l'espace Contrôle administratif

NOR : DEVT1022908S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Délégation au responsable de l'entité Prestations en espèces

La directrice de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Christian Baboux, responsable de l'entité Prestations en espèces de la CCAS de la RATP, à l'effet de signer en son nom les décisions relatives :

- à l'attribution et à la révision des rentes d'accident du travail et de maladie professionnelle et des pensions d'invalidité ;
- à la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- aux expertises médicales diligentées par le contrôle médical de la caisse conformément à la législation professionnelle sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ;
- au paiement de l'ensemble des prestations en espèces.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baboux, de donner délégation à M. Alain Maoui, responsable de l'espace Contrôle administratif de la CCAS de la RATP, à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente délégation sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

La directrice de la CCAS de la RATP,
I. CAROFF

Délégation au responsable de l'ingénierie action sociale et prévention

La directrice de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Mme Évelyne Caillarec, responsable de l'ingénierie action sociale et prévention de la CCAS de la RATP, à l'effet de signer en son nom les actes relatifs à la mise en place et au service :

- des prestations d'action sociale extralégale ;
- des actions de prévention ;
- des partenariats conclus en matière d'action sociale et de prévention.

Article 2

La présente délégation sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

La directrice de la CCAS de la RATP,
I. CAROFF

Délégation au responsable de l'espace Contrôle administratif

La directrice de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Alain Maoui, responsable de l'espace Contrôle administratif de la CCAS de la RATP, à l'effet de signer en son nom les décisions relatives au paiement de l'ensemble des prestations en espèces.

Article 2

La présente délégation sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

La directrice de la CCAS de la RATP,
I. CAROFF